

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
lundi 29 octobre 2012**

Délégués présents : Mesdames et Messieurs MARTIN G. MASSY J., LEROUX F., MARTIN P., BRAUD D., RONDIER D., BRODIN G., TABUTIN M., LECLERC C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., BOURDUT C., PENAUD J.P., PORTIER P., LHOPITEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., AUBERGER M., PHILIPPON A., PIVARD E., MOREL M.T., BULCOURT C., BOUCHAUVEAU M., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : DUBREUIL A., JOULAUD C., RENAUDET L., COLIN T., PIGEON A., PETIT E.,

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Approbation du SCOT
- ✓ Emprunt pour l'Hôtel d'entreprises
- ✓ Examens des dossiers de replantation de haie préparés par la "Mission Haie"
- ✓ TEOM : examen d'une situation particulière d'un habitant du territoire
- ✓ Bilan de la rencontre avec les élus du Val de Cher : projet politique d'accueil
- ✓ Délibération modificative pour le gîte de Mesples
- ✓ Attribution de fonds du contrat de territoire au projet de rénovation de l'atelier de motoculture
- ✓ Point sur les travaux de la commission agricole
- ✓ Proposition d'étude architecturale du projet de gîte avec l'association "Sésame Autisme"
- ✓ Questions diverses

Approbation du SCOT

Après avoir pris connaissance d'une synthèse du document d'orientations et d'objectifs du SCOT, de nombreux participants ont fait part de leurs inquiétudes face à ce schéma qui constitue un relevé d'obligations supplémentaires et qui vient se rajouter à une réglementation déjà très contraignante.

Considérant qu'il n'apporte aucune valeur ajoutée, le Conseil Communautaire a voté contre le document avec 8 voix contre et 23 abstentions.

Emprunt pour Hôtel d'entreprises (37 000 €)

Le Conseil Communautaire décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne avec un emprunt sur 15 ans et des échéances trimestrielles constantes de 822,48 € soit un montant total d'intérêt de 12 349,03 €.

Le plan de financement de l'opération prévoyait par ailleurs l'affectation du produit de la vente de la maison des luthiers à cette opération à hauteur de 95 000 €. Il conviendra donc de faire rentrer dans les loyers le montant du remboursement de l'emprunt encore en cours pour 8 ans. Le montant des loyers par atelier sera de l'ordre de 400 € afin d'assurer un bon équilibre financier de l'opération.

Examen des dossiers de replantation de haies

1. Commune de La Chapelaude

Le projet prévoit :

- Une haie pour l'intégration du cimetière
- le regarnissage d'une haie qui borde la RD aux Landes (15 à 20 m)
- l'aménagement du délaissé à côté du rond point d'entrée du village et des plantations en face
- la plantation d'une haie sur espace ludique et aménagement de l'intérieur de l'espace
- la création d'une haie au « Creux Milan »

Total des plantations : 3 061,59 €

2. Monsieur Dufour à Viplaix

Plantation d'une haie champêtre sur une parcelle qui clôturera un champ (60 m).

Total des plantations : 382,07 €

3. Plantation écogîte à Mesples

Plantation de haies basses buissonnantes et réalisation de bosquets composés de buissonnants.

Total des plantations : 223,06 €

4. Monsieur Arcis - Les Métairies à Mesples

L'intéressé a déjà planté 750 m de haies dans cadre d'un CTE et a testé la litière en copeaux. Le projet prévoit la valorisation d'une haie située dans une parcelle inutilisable au niveau agricole et la plantation d'essences destinées à produire des plaquettes. Cette haie localisée sur un talus est importante pour la filtration des effluents provenant de la parcelle agricole située au dessus.

Total des plantations : 994,85 €

5. Monsieur Boulade à Audes

Plantation d'une haie sur la commune de Chazemais. Cette haie est une haie haute brise vent qui continuerait la haie basse existante (155 m).

Total plantations : 362,69 €

6. Monsieur Romain Rondier à La Chapelaude

Monsieur Rondier a un bâtiment destiné à l'élevage de poules pondeuses bio : il souhaite renforcer les plantations existantes dans son parc à volailles afin que les animaux explorent de façon plus homogène l'ensemble du parc : plantation d'arbres de haut jet, alignement d'arbustes, bosquets et création de haies basses.

Total des plantations : 799,67 €

7. Monsieur Gasnier à Archignat

- Il dispose d'une parcelle à Archignat le long d'une aire de pique-nique. Les bêtes sont dérangées de ce fait régulièrement : la plantation d'une haie permettra de les protéger et d'apporter de l'ombre.

- Il souhaite également masquer de la route une stabulation à Saint Martinien par un alignement d'arbres.

- Il envisage enfin d'arracher une haie de thuyas en limite de propriété pour la remplacer par une haie champêtre.

Total de plantations : 1 985,72 €

8. Monsieur Micheau - La Croix de Jaille à Huriel

Il vient de faire construire un poulailler de poules pondeuses bio. Le projet consiste à créer un alignement d'arbres de haut jet dans la parcelle afin que les volailles puissent prospecter au plus loin.

Total de plantations : 171,78 €

Le Conseil Communautaire valide l'ensemble des dossiers qui constitue une dépense totale de 7 981,43 € sur une enveloppe prévisionnelle de 10 000 €, les Fonds européens participent à hauteur de 47 % et le Conseil Régional à hauteur de 20 %.

Les bénéficiaires devront aller chercher les végétaux d'ici un mois au lycée agricole de Durdat Larequille.

TEOM

La Communauté de Communes a été saisi par une habitante d'Huriel qui en 2011 habitait la zone RA (une seule collecte de déchets une fois par semaine) et qui a payé une TEOM basée sur la zone P (une collecte + sacs jaunes) en raison de l'erreur faite sur le zonage. Elle aurait du bénéficier en 2012 d'une diminution de sa TEOM mais entre temps elle a déménagé dans la zone P. Donc cette année elle ne bénéficie pas de la diminution prévue mais en plus elle subi le rattrapage d'augmentation de la zone P.

Le Conseil Communautaire décide de solliciter les services fiscaux pour voir s'il est possible de dégrever ses impôts du trop payé.

Bilan de la rencontre avec les élus du Val de Cher

Le Président restitue la teneur des échanges qui ont eu lieu avec les élus du Val de Cher. Il explique que notre Communauté de Communes a fait plus de chemin que la leur en raison de son histoire et de son expérience intercommunale vécue avec le SIVOM .

Des partenariats peuvent être envisagés au niveau notamment de la politique d'accueil de nouvelles populations mais aussi concernant la commercialisation de nos zones d'activités et de nos locaux disponibles.

Les élus du Val de Cher ont par ailleurs évoqué une demande de prêt de notre tractopelle sur 2 jours pour réaliser des plantations.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité moins une abstention. Le prêt se fera à titre ponctuel et par le biais d'une convention.

Délibération modificative - Ecoôte de Mesples

Au cours du chantier, différents avenants ont été mis en place avec les entreprises pour la réalisation de travaux non prévus : carrelage de meilleure qualité, meubles de salle de bains, digicode, cloisons des placards des chambres, modification du choix des éclairages, etc...

Le total de ces avenants est de 20 000 €. Le Conseil Communautaire valide le principe d'une délibération modificative permettant d'affecter de nouveaux crédits sur ce programme.

Attribution des fonds du contrat de territoire au projet de l'atelier de Chazemais.

Nous avons une réserve de 49 355 € sur le contrat de territoire signé avec le Conseil Général. Ces fonds avaient été réservés dans l'hypothèse où l'Etat ne subventionnerait pas le projet de la Rue des Arts. L'accord de subvention devant nous parvenir prochainement ces fonds sont donc libres et peuvent être réaffectés.

Le Conseil Communautaire décide de réaffecter 35 000 € sur l'atelier de motoculture de Chazemais et le reste sur le programme de signalétique qui sera engagé prochainement.

Point sur les travaux de la commission agricole

Monsieur BRAUD fait le point des travaux de la Commission Agricole. Il explique que Monsieur RICORDEAU, gérant des magasins Leclerc sur Montluçon, a été consulté par la commission agricole qui souhaite promouvoir les produits du territoire. Il s'est déclaré prêt à vendre la viande et autres produits du territoire dans ses établissements sous la bannière produits locaux d'Huriel. Il propose de faire travailler son personnel sur un logo type du territoire.

Monsieur BRAUD sollicite la Communauté de Communes pour se positionner sur ce projet et l'interroge notamment sur la pertinence de confier la création du logo des produits d'Huriel à l'entreprise Leclerc.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, retient le principe de faire réaliser à son compte le logo des produits du territoire après vérification du problème juridique de la marque et de sa diffusion. La commission agricole devra néanmoins poursuivre son travail et son projet en se constituant en association qui sera totalement indépendante de la Communauté de Communes.

Proposition d'étude architecturale du projet de gîte handicap

Afin de travailler sur les dossiers de subvention, il est nécessaire de disposer d'une pré étude architecturale du projet et de son estimation financière. Le cabinet d'architecture de Monsieur FOUQUET, qui a déjà travaillé en amont sur ce projet, a été consulté. Il a présenté un devis de 3 000 € HT pour une étude de plan et la réalisation de l'estimatif de travaux.

Le Conseil Communautaire décide de retenir cette proposition sachant que Monsieur Fouquet ne pourra pas ensuite participer à la mise en concurrence pour le choix de la maîtrise d'œuvre du projet.

Questions diverses

✓ Problème des locaux du RAM

Le Président rappelle que le RAM n'a actuellement plus de locaux pour réaliser son animation du mercredi (en raison de travaux dans les locaux de la commune). Il propose de profiter du prochain départ de Monsieur CHERPRENET pour réaménager les locaux du Relais Services Publics et y installer une salle pour le RAM.

Le coût des travaux de modification avec des travaux faits en régie serait de l'ordre de 6 550 € HT. Ils comprendraient le retrait de la cloison, la fourniture d'une porte coulissante, le revêtement de sol, la modification des sanitaires et de l'électricité. L'ensemble de ces travaux serait subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Communautaire décide de retenir cette proposition.

✓ Musée d'Art Africain

Monsieur ROMARIA-VELO est propriétaire avec ses frères et sœurs du restaurant le Grain de Sel dans lequel il souhaite créer un musée d'art africain car sa famille possédait de nombreux objets. Il souhaite savoir si la commune ou la Communauté de Communes est intéressée par ce projet.

Le maire de La Chapelaude et le Président de la Communauté de Communes décident de le recevoir conjointement.

✓ Régime indemnitaire

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer à Nathalie ROUYAT un régime indemnitaire dans les mêmes conditions que ses collègues du service Environnement.

Par ailleurs, l'ensemble du régime indemnitaire sera revalorisé de 1,70 % pour tous les agents car il n'y a eu aucune augmentation depuis 10 ans. Cela se traduira par une dépense supplémentaire d'environ 1 500 € pour la Communauté de Communes.

✓ GE2A

Le groupement d'employeurs associatifs de l'Auvergne (GE2A) va prochainement lancer son diagnostic sur notre territoire et celui du Val de Cher pour examiner les emplois liés au secteur associatif (sport, culture et autres) et tenter de voir s'il existe des possibilités de mutualisation. Un questionnaire va être adressé à toutes les associations du territoire.

Les responsables de GE2A seront présents lors du prochain conseil Communautaire pour présenter la démarche.

✓ Signalétique du village d'art

La commission « village d'art » se réunira le 5 novembre à 16 H 00 dans les locaux de la Communauté de Communes pour examiner les projets présentés par Joceran PINON.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le lundi 3 décembre 2012 à 17 H 30 à Treignat.